

Pour qui ?

Les élèves et leurs familles

En collaboration avec

Les chefs d'établissement, les directeurs d'école,
Les équipes éducatives et pédagogiques

En partenariat avec

Les collectivités territoriales
Les services de l'Etat : justice, santé ...
Le secteur associatif

...

*liste non exhaustive

MERCI DE NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Où nous trouver ?

15 assistants de service social exerçant dans les établissements scolaires du second degré (collèges, lycées, lycées professionnels)

Voir le permanencier sur :
<https://www.ac-limoges.fr/accompagnement-social-des-eleves-122255>

Service Social en Faveur des Elèves
Direction des Services
Départementaux de l'Education
Nationale

13 Rue François Chénieux
CS 13123
87031 Limoges-cedex

Tel : 05.55.11.43.44

ce.social87@ac-limoges.fr

Service Social en Faveur des Élèves

Haute-Vienne



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Vienne

Qui sommes-nous ?

Le Service Social en Faveur des Élèves de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Haute-Vienne est un service spécialisé « Enfance Adolescence ».



L'assistant de service social est soumis au secret professionnel, garantissant ainsi le respect des personnes et de leur vie privée.
(article 226-13 du code pénal)

Quelles sont nos missions ?

Elles s'articulent autour du projet personnel de TOUS les élèves et de la lutte contre les inégalités.

Elles sont définies par la circulaire du 22 mars 2017, relative aux missions du service social en faveur des élèves

Accompagnement à la scolarité

Prévenir des inadaptations en matière de besoins particuliers, de harcèlement, d'absentéisme, de décrochage, ...

Accompagnement de la vie personnelle

Soutenir les élèves ayant des difficultés relationnelles, des conduites à risque, isolés, en situation de mal-être, ...

Accompagnement familial

Écouter la parole des élèves dans des situations de conflits (parents, fratrie, pairs), de séparation.
Prévenir et évaluer les situations de protection de l'enfance.

Accompagnement administratif et financier

Faciliter l'accès aux droits : dossiers de bourses, fonds sociaux, dossiers MDPH, ...



L'assistant social écoute, accompagne et guide les élèves et les adultes ...

Comment ?

Des actions individuelles

Écoute active et bienveillante
Valorisation des compétences
Mise en place de plans d'accompagnement



Des actions collectives

Différentes thématiques abordées : le vivre-ensemble, le respect et les relations filles-garçons, le harcèlement, l'accompagnement vers la vie étudiante ou préprofessionnelle.

